



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CE - Infos CE

- **Reprise en gestion de la mutuelle générale (LMG) par l'assurance maladie.**

A compter du 1^{er} juillet 2018, les bénéficiaires de LMG (Ex MGPTT) seront intégrés au régime général et gérés directement par les CPAM, ce qui représente pour la caisse de Nice un total de 10037 assurés repris en charge. A cette date, deux salariés de LMG devraient intégrer notre organisme et bénéficier de la formation « PASS » et de formations internes sur la législation. Leur affectation précise sera déterminée après un entretien individuel.

- **TRAM - Relations internationales.**

Dans le cadre du projet de Travail en Réseau de l'Assurance Maladie, la CPAM de Nice conserve la gestion de ses dossiers RI, ainsi que ceux de Toulon, déjà mutualisés sur le plateau niçois.

Les élus ont été consultés sur ce dossier et la CFDT a émis un avis favorable.

- **Organisation des accueils de Nice pendant les vacances de Noël.**

Une expérimentation va être menée du 26/12/2017 au 05/01/2018 sur les sites de Pertinax et Romain Rolland : le site de Pertinax continuera de fonctionner dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, alors que **le site de Romain Rolland ne recevra que les assurés qui auront un rendez-vous programmé.**

Le but de cette expérimentation est à la fois :

- d'aider les assurés à réaliser leurs démarches en ligne en toute autonomie,
- de réduire le nombre d'assurés reçus dans l'espace libre service,
- d'améliorer la qualité de vie au travail du personnel (Prise en charge globale et accompagnement personnalisé des assurés, préparation des rendez-vous en amont, diminution des risques de répétitions et d'incivilités).

Dans ce cadre, un rééquilibrage des effectifs du SRA sera réalisé entre les deux sites.

- **Formation professionnelle.**

Le bilan de la formation professionnelle « Exercice 2016 » et une note d'orientation professionnelle « Exercice 2018 » ont été approuvés à l'unanimité par les élus.

- **Sorties anticipées à l'occasion des fêtes de fin d'année.**

Monsieur le directeur a répondu favorablement à la demande des élus en accordant une sortie anticipée à 13 heures, sans pause repas, les 22 et 29 décembre 2017.